



BUREAU REGIONAL CENTRE	Date / Heure 09/02/2007 9h30
Objet / Ordre du jour Réunion de Bureau	Lieu Orléans
Participants P. PAVAGEAU - SG L. AUBRON F. MARTIN- Section P. CHOQUEUX - DR MATHIEU J.M. 36 (excusée) L. JANVIER - SR CONSTANTIN - A. OUZET - Section 18 S. GOUTX- Section 45 A CARO - C. GAUBICHER - J. MAURIN- R. F. VIROULAUD - Section 37 autres ministères Section 41 F. MAURICE - R. F. J. LEMAIGNEN CETE (excusé)	Diffusion Bureau Régional Secrétaire Général

Rédacteur : Laurent JANVIER

En présence de P. PAVAGEAU, secrétaire général du SNITPECT, cette première réunion du bureau régional Centre de l'année 2007 avait notamment pour vocation d'aborder :

- Le bilan du congrès et l'actualité liée (publications de textes de fin d'année)
- La stratégie SNITPECT/AITF en région Centre
- Le point sur les chantiers DDE/DDAF + DRIRE/DIREN
- La mise à jour de la composition du BR et le cas particulier de la section 28

1. Bilan du congrès et actualité liée :

P. PAVAGEAU revient sur le congrès des 7 et 8 décembre 2006 qui a notamment débouché sur l'adoption à l'unanimité :

- des 5 rapports proposés (rapport d'activité, financier, ingénierie et fonctions publiques, corps et groupe des ITPE, ENTPE demain)
- de 8 motions spécifiques (résolution générale, statut, gestion, ISS, ingénierie publique et RST, fusion des services, avenir du service public de la voie d'eau et ENTPE)

Nota : pour plus de détail, se référer à la Tribune de janvier 2007

Observations et suites à donner

Illustrant parfaitement l'intense activité du SNITPECT en 2006 et le poids représenté par notre organisation sur l'ensemble des enjeux intéressant les ITPE, l'actualité du congrès a en particulier été marquée par la publication concomitante de plusieurs textes très importants :

- décret ISS réformant les coefficients pour les grades du corps des ITPE
- arrêtés emplois et contingentements d'ICTPE pour l'essentiel des employeurs hors Equipement (sauf Affaires Etrangères, Jeunesse et Sports, Culture, ENTPE et ENPC), permettant de dépasser le seuil de 500 postes en interministériel
- décret portant réforme statutaire de l'ENTPE
- demande du ministre à VNF de mettre fin à son étude sur l'intégration des 500 agents des services des voies navigables

Reste par contre en suspens la publication des décrets réformant notamment le statut 2005 et en particulier son article 21 (reclassement des B en A). Ces derniers sont toujours en cours d'examen au Conseil d'Etat, ceci depuis mi décembre 2006 (publication espérée en mars/avril 2007). Il est à noter que sans les « grandes avancées » du protocole JACOB, la question du reclassement de nos camarades concernés serait résolue depuis septembre 2006 (pour la mise en œuvre du statut de juin 2005) !!!

Le SNITPECT est intervenu très activement auprès de la DGPA pour que des mesures de reclassement intermédiaire soient mises en œuvre.

A la demande des membres du BR, P. PAVAGEAU aborde plus précisément les motions :

- IP/RST en soulignant l'importance de la mobilisation du SNITPECT en 2006 ayant permis de sauvegarder la colonne vertébrale de la compétence technique publique ainsi que d'initier une démarche prospective constructive avec la DRAST
- ISS en regrettant la faible mobilisation intersyndicale actuelle, pour un sujet concernant pourtant de nombreux corps. L'action initiée par la BR Centre en 2006 doit être poursuivie afin de reconstituer des lieux de revendications au niveau local (coef 1 pour tous, alignement des coefs géographiques par le haut,...)

2. SNITPECT/AITF – stratégie en région Centre:

Les débats du congrès 2006, au cours duquel le président de l'AITF est intervenu, ont débouché sur l'adoption d'une motion spécifique relative au statut des ITPE.

Celle-ci rappelle en particulier au ministre délégué aux collectivités locales et au ministre de l'Equipement leur engagement, exprimé en 2005, d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à trois niveaux de grade homologues pour les ITPE et les ingénieurs territoriaux.

Elle revendique dans ce cadre l'aboutissement d'un chantier statutaire avant fin 2007 débouchant sur la création et la mise en œuvre pour le corps des ITPE d'un statut inter-fonctions publiques à 3 niveaux de grade, intégrant notamment la revalorisation des 1^{er} et 2^{ème} niveau de grade ainsi que l'obtention du hors échelle B pour le troisième niveau de grade.

L'aboutissement de ces revendications conditionne directement la pérennité à terme d'un corps d'ingénieurs de service public et la fluidité entre FPT et FPE.

Parallèlement, l'AITF qui partage nos revendications en la matière, a engagé une action vis à vis des Députés et Sénateurs en rapport avec le projet de loi FPT prévoyant notamment de limiter aux seuls ingénieurs en chef le recrutement national de la compétence du CNFPT (avec les risques de dérive que cela entraîne en terme de niveau de recrutement et d'indépendance). Dans un contexte de rapprochement inter-fonctions publiques, le SNITPECT partage les inquiétudes exprimées par l'AITF et appuie ses revendications.

**⇒ Poursuite de
l'action ISS par les
sections + SR/DR
au niveau MIGT**

Dans ce contexte, les bureaux régionaux doivent définir une stratégie d'action commune avec l'AITF.

Un premier contact a été établi en ce sens avec le président de l'AITF Centre-Ouest par P. CHOQUEUX, qui doit se prolonger lors d'une rencontre le 27/02/2007. Le BR Centre sera représenté à cette occasion par le DR, un correspondant collectivités et un correspondant RST afin d'aborder l'ensemble des problématiques.

⇒ *Rencontre AITF (DR)*

L'idée serait d'organiser en 2007 une réunion régionale co-organisée AITF/SNITPECT, ouverte à l'ensemble des ITPE et des IT, avec pour objectifs :

- D'identifier les pistes de travail communes au niveau local
- D'alimenter les réflexions nationales en matière d'évolution des synergies AITF/AITPE/SNITPECT au bénéfice de l'ensemble des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires, et de définir une plateforme revendicative commune
- De peser si nécessaire (en fonction du contexte national) sur l'avancée du chantier statutaire, l'ouverture du RST et de l'ENTPE aux collectivités en ouvrant cette réunion à l'externe (élus, presse)

Un point sera fait sur cette démarche par P. CHOQUEUX dans le cadre de la prochaine réunion du BR.

3. Fusions de services DDE/DDAF et DRIRE/DIREN:

Menées à un rythme effréné, sans autre objectif que celui de la réduction des moyens, les 8 fusions DDE/DDAF ont administrativement abouti à compter du 01/01/2007. La généralisation des DDEA est doré et déjà affichée alors même qu'aucun élément de bilan n'est à ce jour dressé.

Au travers de la motion « fusion des services déconcentrés » adoptée lors du congrès 2006, le SNITPECT exprime son accord quant à l'évolution de l'organisation déconcentrée de l'Etat, dès lors que celle-ci est basée sur la réalité des enjeux territoriaux aux différentes échelles de proximité, sur la traduction d'une véritable synergie interministérielle et sur un équilibre bien compris entre dimension politique et compétence technique (ce qui n'est aucunement le cas à l'heure actuelle). Les fusions DDE/DDAF, dès lors que les moyens sont donnés pour assurer leur réussite, peuvent dans ce contexte apparaître comme une alternative à hautement privilégier par rapport à l'expérimentation « Lot ».

La mise en œuvre pratique de ces nouvelles structures fait déjà émerger un certain nombre de risques de dérives en matière :

- De nombre de cycles de mobilité
- De représentation en CTPS (élections sur sigles)
- De gestion de l'ARTT pour les cadres (cas de figure signalé par les sections 18 et 41, traités immédiatement par le SNITPECT auprès du SG du ministère)

L'enjeu dans ce contexte est d'éviter à tout prix un alignement par le bas du mode de gestion des personnels, y compris des ITPE.

En prévision des prochaines élections en CTPS, les sections concernées devront être actives au sein du dialogue entre cartels FO Equipement et Agriculture, afin d'alimenter les revendications de fond et permettre une bonne représentation des ITPE.

Les sections 18 et 41 doivent de plus poursuivre leur mobilisation efficace afin d'alimenter la permanence sur l'ensemble des sujets touchant les ITPE et leurs missions, y compris au sein du GT national.

⇒ *Participation au travail du GT national (SD 18 et 41)*

La question des fusions DDE/DDAF ne doit par ailleurs pas être dissociée des expérimentations DRIRE/DIREN, une logique d'ensemble de structuration des services techniques de l'Etat devant être privilégiée.

4. Mise à jour de la composition du BR :

Suite aux renouvellements opérés au sein des sections, la composition du BR sera actualisée et transmise au DRDE par le secrétaire régional et aux chefs de services par les secrétaires départementaux.

Concernant la section 28, qui n'était pas représentée au congrès 2006, le DR a initié une prise de contact informelle afin de mobiliser certains camarades pour assurer la relance de l'animation syndicale au niveau local.

Le BR et le SG se tiennent à la disposition de la section 28 afin d'y contribuer activement (organisation d'une réunion extraordinaire du BR à Chartres, ouverte à l'ensemble des ITPE du département par exemple).

D'un point de vue pratique, sauf évolution positive rapide de la section 28, le BR assurera en régie l'envoi des appels de cotisations.

Prochaine réunion du BR : 11/04/2007 à Orléans (voire Chartres en fonction de l'évolution du contexte local de la section 28)

Observations et suites à donner

⇒ Envoi de la composition du BR (SR et SD à leurs niveaux respectifs)

⇒ Envoi de l'appel de cotisation sans part locale avec courrier individualisé (Secrétaire et Trésorier régional)